



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/46

Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc de Miribel-Jonage (SYMALIM)
- Désignation de représentants par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. DOUCET Grégory

SEANCE DU 30 JUILLET 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 AOUT 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUILLET 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 JUILLET 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 31 JUILLET 2020

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme PRIN (pouvoir à Mme NUBLAT), M. VIVIEN (pouvoir à M. VASSELIN), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme FRÉRY), Mme VERNEY-CARRON (pouvoir à M. BLANC), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/46 - SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DU GRAND PARC DE MIRIBEL-JONAGE (SYMALIM) - DESIGNATION DE REPRESENTANTS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juillet 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I - Contexte :

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand parc de Miribel-Jonage (SYMALIM) a été créé par arrêté préfectoral en date du 1^{er} avril 1968.

Le SYMALIM a pour objet l'aménagement, la gestion et la valorisation du Grand parc de Miribel Jonage, propriété du SYMALIM, l'aménagement et la valorisation du Canal de Jonage et de ses abords ainsi que la gestion du plan d'eau du Grand large et de ses abords.

Il contribue, également, depuis 2017 à l'aménagement du Canal de Jonage et à la gestion du cours d'eau de la Rize.

Il a pour mission de fixer les grandes orientations et de définir la stratégie du Grand parc à travers les socles suivants : préserver la ressource en eau potable, maintenir le champ d'expansion des crues du Rhône, préserver et valoriser le patrimoine naturel.

La Ville de Lyon adhère au syndicat depuis de nombreuses années.

II – Modalités de représentation :

Le Syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les communes adhérentes.

Le Comité syndical est composé de la manière suivante :

- 12 délégués titulaires et 12 suppléants pour la Métropole de Lyon ;
- 2 délégués titulaires et 2 suppléants pour la Ville de Lyon ;
- 2 délégués titulaires et 2 suppléants pour la Ville de Villeurbanne ;
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour le Département de l'Ain ;
- 2 délégués titulaires et 2 suppléants pour la Communauté de communes Miribel et Plateau ;
- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour chacune des communes Beynost, Décines-Charpieu, Jonage, Jons, Meyzieu, Miribel, Neyron, Niévroz, Saint Maurice de Beynost, Thil et Vaulx-en-Velin.

Chaque délégué est porteur d'un nombre de droits de vote différencié, sur un total de 105 droits de vote selon la répartition suivante :

- Métropole de Lyon : 5 droits de vote par délégué ; soit un total de 60 droits de vote (57,15 %) ;
- Lyon : 5,5 droits de vote par délégué ; soit un total de 11 droits de vote (10,48 %) ;
- Villeurbanne : 4 droits de vote par délégué ; soit un total de 8 droits de vote (7,62 %) ;
- Département de l'Ain : 4 droits de vote par délégué ; soit un total de 4 droits de vote (3,81 %) ;
- Communauté de communes Miribel et Plateau : 1,5 droits de vote par délégué ; soit un total de 3 droits de vote (2,86 %) ;
- Décines-Charpieu, Meyzieu, Vaulx-en-Velin : 3 droits de vote par délégué ; soit pour chaque commune un total de 3 droits de vote (2,86 %) ;
- Jonage, Miribel : 2 droits de vote par délégué ; soit pour chaque commune un total de 2 droits de vote (1,90 %) ;
- Beynost, Jons, Neyron, Niévroz, Saint Maurice de Beynost, Thil : 1 droit de vote par délégué ; soit pour chaque commune un total de 1 droit de vote (0,95 %).

Le Comité syndical élit parmi ses membres un Bureau exécutif composé de 12 membres : 1 président, 2 à 8 vice-présidents et des membres secrétaires.

Les postes sont obligatoirement affectés de la manière suivante :

- 3 à la Métropole de Lyon ;
- 1 à la Ville de Lyon ;
- 1 au Département de l'Ain ;
- 1 à la Communauté de communes Miribel et Plateau ;
- 1 à la Ville de Villeurbanne ;
- 5 aux communes riveraines de l'île de Miribel Jonage dont deux pour les communes du département de l'Ain et trois pour les communes de la Métropole de Lyon et/ou du département du Rhône.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à ces désignations.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu l'arrêté préfectoral modifiant les statuts du SYMALIM en date du 11 février 2019 ;

DELIBERE

- 1- Monsieur Gautier CHAPUIS et Madame Victoire GOUST sont désignés pour représenter la Ville de Lyon en qualité de titulaires, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand parc de Miribel-Jonage (SYMALIM).
- 2- Messieurs Emmanuel GIRAUD et Denis BROLIQUIER sont désignés pour représenter la Ville de Lyon en qualité de suppléants, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Grand parc de Miribel-Jonage (SYMALIM).

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET